

3B IMMOBILIER

SAS, société par actions simplifiée au capital initial de 3 000,00 €

11 chemin des Barres

33830 Belin-Béliet

En cours de constitution au RCS de Bordeaux

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE EN DATE DU 26 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 26 août,
à 15h00,

Les associés de la Société 3B IMMOBILIER, SAS, société par actions simplifiée au capital de 3 000 € divisé en 3 000 actions de 1,00 € chacune, en cours d'immatriculation au greffe de Bordeaux, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Constitutive.

L'Assemblée constitutive est présidée par Madame Laura, BOUGUEREAU, associée fondatrice de la Société.

Le Président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

- Création d'une SAS, société par actions simplifiée ;
- Nomination de Madame Laura, BOUGUEREAU en qualité de Présidente ;
- Nomination de Monsieur Romain, BOUGUEREAU en qualité de Directeur général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés les pièces ci-après.

- Le projet de statuts de SAS, société par actions simplifiée ;
- La liste des souscripteurs de la SAS, société par actions simplifiée en cours de constitution ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

Constitution de la Société

Il est convenu de créer une SAS, société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : 3B IMMOBILIER

Capital : 3 000 €

Nombre de parts : 3 000

Siège : 11 chemin des Barres, 33830 BELIN-BÉLIET

Durée : 99 ans.

Objet social :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la détention, l'administration, la gestion, la mise en valeur, la rénovation, la transformation, l'aménagement et l'exploitation par location, notamment meublée, de tous biens et droits immobiliers ;
- La réalisation de toutes opérations de location meublée, avec ou sans prestations de services associées, dans le respect des dispositions fiscales et réglementaires en vigueur ;
- L'achat, la vente, l'échange, l'apport et plus généralement toute opération portant sur des biens immobiliers ou droits immobiliers, à titre exceptionnel ;
- La réalisation de travaux de toute nature sur les biens détenus, directement ou par voie de sous-traitance ;
- La prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou entités juridiques ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire, notamment dans le domaine immobilier ;

Et plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition d'en respecter le caractère commercial de société par actions simplifiée.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Nomination de Madame Laura, BOUGUEREAU en qualité de Présidente

La Collectivité des Associés décide de nommer Madame Laura, BOUGUEREAU, née le 18/01/1995 à PORTO-VECCHIO (France), de nationalité Française, demeurant 150 rue de la Roche, 01420 CORBONOD (France), en tant que Présidente.

Le mandataire social exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Madame Laura, BOUGUEREAU de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame Laura, BOUGUEREAU a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Présidente, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Nomination de Monsieur Romain, BOUGUEREAU en qualité de Directeur général

La Collectivité des Associés décide de nommer Monsieur Romain, BOUGUEREAU, né le 10/03/1989 à BOURGES (France), de nationalité Française, demeurant 11 chemin des Barres, 33830 BELIN-BÉLIET (France), en tant que Directeur général.

Le mandataire social exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Monsieur Romain, BOUGUEREAU de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur Romain, BOUGUEREAU a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Directeur général, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

Adoption des statuts et constatation de la souscription

Les soussignés ont adopté les statuts présentés et ont matérialisé leurs engagements par un apport total, respectivement :

Souscripteur	Type d'apport	Actions souscrites	Montant souscrit
Laura, BOUGUEREAU	Numéraire	1 000	1 000,00 €
Axel, BOUGUEREAU	Numéraire	1 000	1 000,00 €
Romain, BOUGUEREAU	Numéraire	1 000	1 000,00 €
	TOTAL	3 000	3 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Collectivité des Associés.

Fait à BELIN BELIET, le 26 août 2026

Signatures des associés :

Axel BOUGUEREAU

✓ Certifié par ✱ youtrust

Axel BOUGUEREAU,
Associé

Romain BOUGUEREAU

✓ Certifié par ✱ youtrust

Romain BOUGUEREAU,
Directeur général et associé

Laura BOUGUEREAU

✓ Certifié par ✱ youtrust

Laura BOUGUEREAU,
Présidente et associée